



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 22 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 26/01/2024

ID : 031-213100662-20240126-DLCA2024_03-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 22 janvier 2024, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 16 janvier 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Adam BEN BRAHIM - Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Martine JARLAN à Madame Jacqueline NICAISE.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Collaboratrice de Cabinet et Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre POLITOWICZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 10 heures.

2024-03 EHPAD CÉCILE BOUSQUET : Tarifs 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel présente au Conseil d'administration les tarifs applicables par l'EHPAD Cécile Bousquet à compter du 1er janvier 2024.

Les tarifs sont présentés comme suit :

TARIFS HEBERGEMENT (par jour) Applicables au 01.01.2024

Résidents de plus de 60 ans

Chambre individuelle	74.62 €
Réservation chambre	54.62 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	54.62 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	64.62 €

Résidents de moins de 60 ans

Chambre individuelle	96.45 €
Réservation chambre	76.45 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	76.45 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	86.45 €

TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables au 01.01.2024

GIR 1-2	16.48 €
GIR 3-4	8.24 €
Ticket modérateur GIR 1-2	6.07 €
Ticket modérateur GIR 3-4	6.07 €
Ticket modérateur GIR 5-6	6.07 €

TARIFS DIVERS

Caution	1 000.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du Personnel	4.30 €
Marquage du trousseau du linge	59.80 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres	45.00 €
Communication téléphonique	Coût réel
Aménagement ou déménagement chambre	50.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu	200.00 €
Réfection peinture de chambre	100.00 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le décret n° 99-317 du 26 avril 1999 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable des Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes ;

Vu le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 budgétaire et tarifaire relatif aux Établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté n° ARR-T4-0274 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 19/12/2023 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Vu l'arrêté n° ARR-T4-0120 de M. le Président du Conseil Départemental en date du 04/12/2023 fixant les tarifs journaliers relatifs à la dépendance pour l'exercice budgétaire 2024 ;



- **ARRÊTE** les tarifs 2024 de l'EHPAD Cécile Bousquet comme ~~présentes dans la présente~~ délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

26/01/2024

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

26/01/2024

